
Pétition des administrateurs et procureur syndic du district de Saint-Affrique (Aveyron) annonçant avoir déjoué un complot et réclamant vengeance, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des administrateurs et procureur syndic du district de Saint-Affrique (Aveyron) annonçant avoir déjoué un complot et réclamant vengeance, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 379;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41613_t1_0379_0000_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41613_t1_0379_0000_3)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit la lettre du directoire du district de Chartres (1) :

A la Convention nationale.

« Chartres, le 4^e jour du second mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Nous vous prévenons que la vente des biens des émigrés a commencé en notre district le 1^{er} du courant. Les aristocrates se flattaient que les départements limitrophes de la Sarthe et de l'Eure, le voisinage de la Vendée et du Calvados, refroidiraient les enchères, ils ont été trompés dans leurs calculs. Les biens ont été vendus jusqu'au denier 45, aucuns ne l'ont été au-dessous du denier 40; cet essai peut vous donner une idée de la confiance actuelle et des progrès qu'elle ne peut manquer de faire ultérieurement dans l'esprit des républicains d'Eure-et-Loir.

« *Le directoire du district de Chartres,*
« J.-F. COCHON; BROUTRY; GUIARD. »

Les administrateurs et procureur syndic du district de Saint-Affrique annoncent à la Convention nationale qu'ils ont découvert un grand complot, médité par un nombre considérable de rebelles campés dans la forêt; que l'énergie des gardes nationales et des autorités constituées de ce district les a poursuivis jusque dans leur repaire, les a taillés en pièces, et dispersés de telle manière qu'ils sont hors d'état de nuire. Mais, ajoutent les administrateurs, il faut vengeance éclatante; il n'est plus possible que les traîtres et les conspirateurs respirent plus longtemps l'air de la liberté : frappez, frappez-les, qu'ils périssent tous.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du district de Saint-Affrique (3) :

Les administrateurs et procureur syndic du district de Saint-Affrique à la Convention nationale.

« Saint-Affrique, le 10^e jour de la 3^e décade du premier mois de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Aux armes, citoyens, vient de s'écrier, dans ce département, le délégué du représentant Taillefer. Eh bien! nos concitoyens les avaient déjà prises, et poursuivaient les athlètes éphémères de la Vendée dans la forêt des Palanges, au moment où ce cri s'est fait entendre. Oui, législateurs, nous, et nous seuls avons découvert la trame d'un complot odieux, des scélérats avaient conjuré la perte des patriotes. L'énergie connue de nos gardes nationales, et des autorités cons-

tituées de ce district, leur assurait la préférence dans l'exécution des forfaits que méditaient ces rebelles campés dans la forêt; le jour pour nous frapper était déjà résolu.

« 300 de nos concitoyens, conduits et dirigés par trois de nos collègues, les ont poursuivis jusque dans leur repaire; n'écoulant que le désir de les atteindre, ils ont franchi les limites de notre territoire, et parcouru la majeure partie de ce département. A leur approche, ces scélérats ont pris la fuite et se sont dispersés, et le salut des hommes libres a tenu à la marche précipitée de nos forces.

« Dans un même instant, l'arbre sacré de la liberté avait été par eux renversé, la cocarde tricolore foulée aux pieds dans plusieurs lieux, un peloton des patriotes de Rodez, assassinés, et plusieurs avaient expiré sous les coups des rebelles. Des gages de la loi, c'est-à-dire des prisonniers, avaient été enlevés de vive force, nombre de mains armées pour le soutien de nos droits s'étaient vues privées de leurs armes, et, sans nous, il n'eût resté à ce département qu'à pleurer sur la tombe des martyrs de la liberté qui avaient péri sous le fer assassin des méchants, après que ceux-ci avaient pillé et dévasté les propriétés des citoyens, et enlevé des prêtres fidèles au serment qu'ils ont prêté.

« *Vengeance! vengeance!* législateurs; oui, il la faut, il n'est plus possible que des hommes coupables de forfaits aussi horribles respirent plus longtemps l'air de la liberté, la honte des crimes commis ou conçus a fait, après leur fuite, errer dans les campagnes la plupart de ces brigands désespérés, et plusieurs ont tombé déjà sous les mains de nos frères d'armes, que l'amour de la liberté rend infatigables. Il faut à nos contrées de grands exemples, puisque plusieurs de ceux qui l'habitent ont trempé leurs mains barbares dans le sang des patriotes; si notre vigilance a découvert les crimes projetés, si nos forces seules en ont évité l'exécution, que la vengeance nationale éclate dans nos murs, où nous avons depuis longtemps nombre de ces hommes que les lois des 12 et 17 septembre ont frappés de l'anathème républicain. »

(*Suivent 9 signatures.*)

La Société républicaine de Château-Meillant félicite la Convention nationale des grandes mesures qu'elle a prises pour détruire tous les génies de conspiration.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Château-Meillant (2).

La Société populaire de Château-Meillant à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Recevez nos félicitations sur les grandes mesures que vous venez de prendre; vous avez consulté les intérêts d'un peuple fier qui voit que tous vos travaux relèvent sa grandeur et augmentent sa puissance. Vous êtes allés jusqu'à

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 333.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 333.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.